

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2022 A 20 H 00

Convocation du : 30 juin 2022.

PRESENTS : Mrs ESCOFFIER Patrice, GUENARD Jérôme, REYNAUD Guy, MARTINAT Hervé, Mmes PAILLARD Sandrine, VALLON Marielle, Mmes REYNAUD Hélène, VICTOURON Nadège.

ABSENTS :

Mme GORDILLO Nathalie, donne procuration à Mr ESCOFFIER.

Mr GACHON Wilfried, donne procuration à Mr REYNAUD Guy.

Excusés : Mr ROUBY, Mme GRACIA-GARAIX.

Mrs CLOCHE Jacky, MARTURIER Christophe.

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine.

Mr le Maire soumet à l'avis du conseil municipal avant d'ouvrir la séance, l'ajout dans l'ordre du jour de la séance, d'une délibération portant sur la dévolution des entreprises pour la construction du restaurant scolaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT LES ROUVEYROLLES « allée des pins » :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le devis de l'entreprise TPR a été retenu pour les travaux d'assainissement à réaliser « allée des pins » sur un tronçon de 65 m, pour un montant de 8 975 € HT.

Le syndicat R.A.O profitera de réaliser à sa charge les travaux de reprise du réseau d'eau potable sur toute l'allée des pins.

L'entreprise BRAJA est retenue pour les travaux de revêtement de cette voirie estimés à 43 716 € HT, les pins de cette allée seront abattus.

Les travaux pourront démarrés en septembre, un arrêté sera pris pour modifier la circulation dans le lotissement.

Une réunion publique est fixée vendredi 08 juillet à 18 h30 au local du Bonheur des âges pour informer les riverains du lotissement les Rouveyrolles des travaux projetés ainsi que la régularité administrative des cheminements du lotissement.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Mr le Maire donne connaissance au conseil municipal, du rapport d'analyses des 22 offres reçues réparties sur les 10 lots, suite à la consultation dans le cadre du marché public à procédure adaptée pour la construction d'un restaurant scolaire.

Le tableau récapitulatif des offres en version de base, fait apparaître un montant de : 496 071.49 € HT avant négociation.

Par délibération du 04 novembre 2021, le conseil municipal a :

- Approuvé la passation d'un marché pour les travaux estimé à 460 000 € HT,
- Autorisé le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation d'un marché selon la procédure adaptée-MAPA-
- Autorisé le Maire à procéder à la dévolution des entreprises.

Le montant des offres étant supérieur à l'estimation validée, il convient de délibérer pour autoriser le maire à procéder à la dévolution des entreprises sur les offres connues.

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le maire à procéder à la dévolution des entreprises selon le montant des offres connues de 496 071.49 €HT.

Les travaux débuteront à la rentrée (sécurité du site).

CHEMIN DES BESSES :

Mr le Maire informe le conseil municipal de travaux de bornage de la propriété de Mme CRINIÈRE-BOIZET et Mr KATCHLICHVILI située quartier Roche-chausson.

La commune est propriétaire riveraine de la propriété par le chemin des Besses, il convient d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de bornage. Une délibération est prise à l'unanimité.

Une proposition de division d'un morceau du Chemin des Besses, pour le rétablissement de limites de la propriété CRINIÈRE-BOIZET / KATCHLICHVILI le long de la clôture existante est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Il s'agit d'une bande de terrain correspondant au bas-côté du chemin, totalisant 29 ca environ.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la division et la cession à Mme CRINIÈRE-BOIZET et Mr KATCHLICHVILI, autoriser le maire à entreprendre les formalités et signer les documents nécessaires.

REFORME DES REGLES DE PUBLICITE ET DE CONSERVATION DES ACTES :

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes de la commune.

Compte tenu de l'installation récente au secrétariat d'un écran destiné à l'affichage, une délibération est prise à l'unanimité pour ce choix de publicité des actes de la commune.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Suite à la mutation de Mr PASCAL Cédric avec les services du Département à compter du 1^{er} septembre 2022, un arrêté de radiation des effectifs de cet agent sera fait.

Il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à cette date pour permettre le recrutement d'un agent.

Une délibération est prise à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 :

Afin de permettre le règlement de la facture de l'écran intérieur de publicité des actes qui doit être ventilé en plusieurs comptes budgétaires, une délibération est prise à l'unanimité pour la modification des crédits suivants :

Article 2183 : - 348 €

Article 2051 : +348 €

QUESTIONS DIVERSES :

Banquet républicain du 13 juillet :

Il aura lieu sur la place du Tricastin suivi d'un feu d'artifice programmé à 23 h30 et animé par l'orchestre Melting blues.

Conseil d'école du 28 juin :

Mme PAILLARD donne lecture du compte rendu du dernier conseil d'école :

Les prévisions d'effectifs de la rentrée 2022 sont de 68 élèves.

La 4 -ème classe est supprimée.

Mme ICARD Jeanne, directrice, sera remplacée à la rentrée suite à son congé maternité.

Exercice incendie réalisé par les pompiers de Suze la Rousse.

Projets pédagogiques :

Labélisation E3D (école en labélisation de développement durable)

Label G 24 (label génération 2024), encourager les pratiques sportives (USEP/TDV)

Sortie Traversée Drôme à vélo.

Cross des écoliers à Suze la rousse.

Musique : Mme MIALON n'interviendra pas à la rentrée. Recherche d'un intervenant.

L'intervenant en écologie à travers les arts ne sera pas renouvelé.

Demande le retour de l'intervenante en occitan.

Concours de collecte de stylos (7kg récoltés).

Visite du poulailler « les poules aux potes ».

Intervention du SMBVL pour sensibiliser les élèves aux risques majeurs.

Sortie zoo UPIE.

Projets 2022-2023 :

Créneau natation pour les CP à CE2 à la nouvelle piscine de St Paul (tarifs en augmentation)

Salon du livre de St Paul.

Projet de classe nature.

Concert pédagogique de Noël.

Le budget de la commune est de 60 €/ enfant + 150 € de budget direction + 1800 € transport.

TRAVAUX : liste des petits travaux à réaliser pendant les petites et grandes vacances.

Divers

TARIFS CANTINE – GARDERIE RENTREE SCOLAIRE 2022 :

Il est décidé de maintenir les tarifs actuels.

FIN DE SEANCE A 21 H 45